

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vernou-sur-Brenne, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Salle du Conseil de Vernou-sur-Brenne, sous la présidence de Madame Pascale DEVALLÉE, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice : Mme DEVALLÉE Pascale, Maire, Mmes : FERRAND Claude, GOURON Claude, HENNEQUET-ANTIER Christelle, MERCIER Céline, LABREVOIT Sandrine, ROUVRE Liliane, COMMUNAL Renée, BONZON Marie-Claude, DELALEUF Marie
MM : LEBREC Michel, MAZET Franck, ROBIN Xavier, LESAGE Mathieu, DEVALLÉE Victorien, FROGER David, SIMONIN Denis

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

M TARBE de SAINT-HARDOUIN Patrice donne pouvoir à M DEVALLÉE Victorien
Mme DUBRAY Françoise donne pouvoir à Mme ROUVRE Liliane

Etaient absents excusés :

Mme CHASLE Sophie. MM. CHAMPION Pierre. BONZON Sébastien. LANDAIS Romain

Etaient absents non excusés :

Néant

Désignation du secrétaire de séance : conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme MERCIER Céline a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

37/10/2023

ADMINISTRATION GENERALE

DELIBÉRATION N° 54 / 2023 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 04 SEPTEMBRE 2023.

Madame Le Maire soumet à l'assemblée l'approbation du PV de la séance du 4 septembre 2023 et demande s'il y a des remarques à y apporter.

Sont absentes excusées, Mesdames Sophie CHASLE et Marie DELALEUF.

Madame Claude GOURON demande une correction s'agissant des journées du patrimoine en précisant l'échec d'une improvisation en remplacement des compagnons.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité, après rectification, adoptent le procès-verbal de la séance du 4 septembre 2023.

FINANCES

DELIBÉRATION N° 55 / 2023 : ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDE - CONTRAT DE LOCATION ET D'ENTRETIEN DE VETEMENTS DE TRAVAIL

M. DEVALLEE expose que la commune de Vernou-sur-Brenne disposait d'un contrat de location et d'entretien de vêtements de travail pour les agents du service technique jusqu'au 31/08/2023.

Il n'était pas envisagé de renouveler un tel contrat, car insatisfait de la prestation assurée. Il était question de doter les agents de vêtements de travail (une dotation par an), à charge pour les personnes d'en assurer l'entretien.

En parallèle, les communes de Montlouis-sur-Loire et de Larçay, dans le cadre d'un groupement de commandes, lancent une nouvelle consultation, leur contrat actuel expire en fin d'année. Elles ont proposé l'élargissement de ce groupement aux communes intéressées.

C'est dans ce contexte que la Commune de Vernou-sur-Brenne s'inscrit dans la démarche.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Victorien DEVALLEE, conseiller délégué,

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-6 et suivants,

CONSIDERANT que la constitution d'un groupement de commandes entre les communes de Montlouis sur Loire, Larçay et Vernou sur Brenne est proposée en vue de la passation d'un marché public de location/entretien de vêtements de travail pour les agents municipaux,

CONSIDERANT que la constitution d'un groupement de commandes nécessite l'instauration d'une commission d'appel d'offres spécifique composée d'un représentant des CAO de chaque collectivité membre du groupement,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité :

APPROUVE la convention de groupement de commande entre les communes de Montlouis sur Loire, Larçay et Vernou sur Brenne,

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant, à signer la convention jointe en annexe de la présente délibération ainsi que tous les actes complémentaires nécessaires à sa bonne exécution.

DESIGNE Madame Claude FERRAND, comme représentant titulaire et Monsieur Xavier ROBIN, comme représentant suppléant de la commune de Vernou-sur-Brenne au sein de la CAO du groupement de commande relatif à ce marché.

DELIBÉRATION N° 56 / 2023 : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2 - BUDGET COMMUNAL

Madame Claude FERRAND, adjointe aux finances, expose,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu la délibération n°31/2023 du 27/03/2023 votant le budget primitif 2023 de la commune,

Considérant la nécessité du renouvellement du poste informatique de l'ASVP d'une part et de doter l'ensemble des postes administratifs d'outils pour les visio-conférences (webcam, haut-parleurs) et améliorer le confort de travail (double écran, filtre, siège) d'autre part ;

Considérant la régularisation de dépenses faites en fonctionnement au titre des droits de licences informatiques des logiciels métiers (6 771.60 €) alors qu'elles relèvent de l'investissement (article 2051),

Considérant les crédits restants sur l'opération 263 « achat de matériel administratif » ;

Considérant que l'ajustement de ces crédits s'opère par virement entre chapitre et section, par réduction des dépenses imprévues de fonctionnement (- 7 500 €) et virement à la section d'investissement (+ 7500 €) pour couvrir l'augmentation des crédits (+ 7500 €) d'acquisition de matériel ;

Elle propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2023 :

37270	VERNOU-SUR-BRENNE-(COMMUNE)	DM-n°2 / 2023
Code INSEE	COMMUNE DE VERNOU-SUR-BRENNE	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022::Dépenses imprévues (fonctionnement)	- 7 500,00 €	- 0,00 €	- 0,00 €	- 0,00 €
TOTAL D-022::Dépenses imprévues (fonctionnement)	- 7 500,00 €	- 0,00 €	- 0,00 €	- 0,00 €
D-023::Virement à la section d'investissement	- 0,00 €	- 7 500,00 €	- 0,00 €	- 0,00 €
TOTAL D-023::Virement à la section d'investissement	- 0,00 €	- 7 500,00 €	- 0,00 €	- 0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	- 7 500,00 €	- 7 500,00 €	- 0,00 €	- 0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021::Virement de la section de fonctionnement	- 0,00 €	- 0,00 €	- 0,00 €	- 7 500,00 €
TOTAL R-021::Virement de la section de fonctionnement	- 0,00 €	- 0,00 €	- 0,00 €	- 7 500,00 €
D-2183-263::informatique	- 0,00 €	- 5 300,00 €	- 0,00 €	- 0,00 €
D-2184-263::mobilier	- 0,00 €	- 2 200,00 €	- 0,00 €	- 0,00 €
TOTAL D-21::Immobilisations corporelles	- 0,00 €	- 7 500,00 €	- 0,00 €	- 0,00 €
Total INVESTISSEMENT	- 0,00 €	- 7 500,00 €	- 0,00 €	- 7 500,00 €
Total Général		- 7 500,00 €		- 7 500,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité, adopte la délibération telle que présentée ci-dessus.

DELIBÉRATION N° 57 / 2023 : PRESTATION DE CONSEILS EN RECHERCHE DE FINANCEMENT

Madame Claude FERRAND, adjointe aux finances, informe l'assemblée des démarches effectuées afin de contracter une prestation de conseils en recherche de financements.
Elle présente les deux offres reçues, leurs caractéristiques et montant, et propose de retenir la proposition de ABF Décisions.

M. DEBALLÉE précise qu'une sélection de projets devra être faite, limite de la commande, qui respecte les seuils de la commande publique.

Madame Christelle HENNEQUET-ANTIER regrette que la commission « finances » n'est pas été associée.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Considérant les projets que la commune entend mener (gestion des eaux pluviales, réhabilitation de son patrimoine, transition énergétique), représentant des coût conséquents,

Considérant l'offre présentée par ABF Décisions - 1 Impasse du Palais à Tours, dont les caractéristiques, la méthode de travail et le mécanisme de rémunération répondent aux attentes de la commune, objet de la lettre de mission,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte la proposition d'ABF Décisions pour une prestation visant à réaliser la détection et le montage des dossiers d'aides publiques auxquelles la commune pourrait être éligible ;
- Autorise Madame Le Maire à signer la lettre de mission correspondante jointe en annexe.

DELIBÉRATION N° 58 / 2023 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2022 DU SYNDICAT DES MOBILITES DE TOURAINE

M. MAZET, adjoint, délégué au SMT, informe l'assemblée de la nouvelle délégation de service public (DSP) engagée. La ligne 54 qui dessert Vernou-sur-Brenne est en progression de 8.42 %. Elle figure dans les six premières lignes en termes de fréquentation.

M. MAZET précise qu'il n'est pas souhaité d'extension de réseau. Mme DELALEUF s'en étonne et Mme MERCIER s'interroge sur la pérennité de la ligne 67 qui dessert le Lycée Vaucansson. Il serait judicieux de négocier les horaires, car ils ne sont pas toujours adaptés, notamment pour les collégiens.

Il est indiqué que le transport scolaire pour le collège est un circuit spécifique, gratuit, seuls les frais d'inscription sont dus, 50 € par an, alors qu'un abonnement Fil Bleu représente 25 € par mois.

Il signale également l'ajout de deux bus par jour plus le dimanche et un resserrement des écarts entre matin et soir, depuis l'arrivée du tram. Par contre une deuxième ligne du tram peut entraîner la suppression de chauffeur.

Il invite les élus à lui faire remonter les remarques. Le rapport est à disposition de tous

L'exposé terminé,

Conformément à l'article L.5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés, doit être transmis avant le 30 septembre de chaque année, aux représentants membres.

Considérant que le comité syndical a délibéré dans sa séance du 22 juin 2023 sur la teneur du rapport d'activités ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité :

Prend acte du rapport retraçant l'activité du Syndicat des Mobilités de Touraine pour l'année 2022.

DELIBÉRATION N° 59 / 2023 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2022 DU SATESE 37

M. FROGER en sa qualité de délégué au SATESE rappelle le statut du SATESE, syndicat mixte ouvert et ses missions. Un volet consacré à l'assainissement collectif au profit des collectivités, notamment pour le conseil et le contrôle des stations d'épuration, et une mission de prestation aux particuliers s'agissant de l'assainissement individuel. Sur ce dernier volet, un rapport annuel sur le prix et la qualité de service est dressé.

M. MAZET complète en précisant qu'il apporte sa compétence technique dans le renouvellement de la DSP mais également dans le raccordement des viticulteurs et son accompagnement sur le marché de la filière boue.

L'exposé terminé,

Conformément à l'article L.5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport d'activité doit être transmis avant le 30 septembre de chaque année, au Maire de chaque Commune membre de tout Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

En outre il est présenté le rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) 2022 pour le service d'assainissement non collectif.

Considérant que le comité syndical a délibéré dans sa séance du 25 septembre 2023 sur la teneur de ces rapports ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité :

- Prend acte du rapport annuel d'activités et du rapport annuel sur le prix et la qualité du service du Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux d'Indre-et-Loire (SATESE 37), pour l'année 2022 ;

Les rapports sont à disposition à la mairie.

DELIBÉRATION N° 60 / 2023 : DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Madame Le maire indique que [l'article 13](#) de [la loi n° 2021-1520](#) du 25 novembre 2021 (Loi MATRAS), visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, oblige les communes à désigner une personne référente en matière d'incendie et de secours au sein du conseil municipal.

[Le décret n° 2022-1091](#) du 29 juillet 2022 détermine les conditions et les modalités de création et d'exercice de cette nouvelle fonction en créant [le nouvel article D 731-14](#) du code de la sécurité intérieure.

Elle propose de confirmer la désignation de Monsieur Patrice TARBE de SAINT-HARDOUIN au titre de ses délégations.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité :

- Entérine la proposition de Madame Le Maire de désigner Monsieur Patrice TARBE de SAINT-HARDOUIN, correspondant incendie et secours ;
- Charge Madame Le Maire de communiquer aux services de la préfecture et au SDIS l'identité du correspondant.

DELIBÉRATION N° 61 / 2023 : PROJET DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE : PRESENTATION DES TRAVAUX ET DEMANDE DE FINANCEMENTS

Madame Claude GOURON, adjointe à la culture, présente le projet de restauration de l'Eglise.

Elle rappelle le diagnostic établi par le cabinet d'architectes Rouillon-Lemaire en 2016, complété d'une étude historique et patrimoniale en 2017 établie par Pereira Architectes.

Si les travaux de couverture ont été réalisés en 2019, il est constaté une dégradation croissante des murs tant intérieurs qu'extérieurs, nécessitant des travaux de maçonnerie, pierre de tailles et d'enduits, ainsi que la restauration de vitraux.

Le cabinet SCPA architectes a estimé le coût des travaux à 372 974.90 € ht, soit 447 569.88 € ttc.

Il est proposé de valider ce projet afin de solliciter les financements que la commune peut mobiliser auprès de l'Etat (DETR, DRAC), de la Région (crédits régionaux et Pays Loire Nature) et du Département (F2D) et la fondation du patrimoine.

Madame DELALEUF précise que ce n'est pas un engagement de travaux. Les travaux sont plus conséquents et plus urgents, le bâti se dégradant et pose un problème de sécurité.

Madame GOURON rappelle les frais engagés pour la pose de filets afin d'assurer une protection.

Elle signale aussi que la paroisse souhaite s'impliquer via l'association ARCHIVOLT nouvellement créée d'une part, et de la nécessité de négocier une nouvelle convention avec La Fondation du Patrimoine d'autre part.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-29 ;

Vu l'avant-projet sommaire établi par SCPA Architectes portant sur la restauration de l'Eglise ;

Vu l'estimation des travaux d'un montant de 372 974.90 € ht, soit 447 569.88 € ttc ;

Considérant la nécessité de procéder à des travaux de restauration afin de conserver ce patrimoine et d'assurer la sécurité du public ;

Considérant les financements qui pourraient être mobilisés ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité :

- Valide le projet de restauration de l'Eglise dont l'inscription budgétaire est conditionnée par l'obtention de subventions ;

- Sollicite des subventions auprès de :
 - o L'Etat (DETR, DRAC (affaires culturelles)
 - o La Région (fonds régionaux et Pays Loire Nature)
 - o Le Département (F2D)
 - o La Fondation du Patrimoine

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

néant

RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES

- **ENFANCE - JEUNESSE : M. MAZET Franck**
 - o Répartition des rôles de chacun ;
 - o Agenda du 1^{er} semestre 2024 défini ;
 - o Actualisation des formations 1^{er} secours pour le personnel ;
 - o Travaux à réaliser à l'école : douche restaurant, dôme et sécurité incendie
- Madame DELALEUF indique que des subventions sont allouées à hauteur de 100 % pour les projets des enseignants.
- **ANIMATIONS : Mme BONZON Marie-Claude**
 - o Ateliers dans le cadre d'Octobre Rose et randonnées (55 participants) ;
 - o Boîtes déposées dans les commerces jusqu'à la fin du mois pour collecte de dons.
- **SERVICE TECHNIQUE : M. DEVALLEE Victorien**
 - o Fourniture et entretien des vêtements de travail dans le cadre du groupement de commande ;
 - o Acquisition d'un camion benne : recherche en cours ;
 - o Entretien des chemins réalisés pour le Paris-Tours
 - o Appui à l'aménagement de la cour de l'école maternelle, restent les plantations ;
 - o Reprise à temps partiel thérapeutique d'un agent ;
 - o Verdissement des cours d'école et installation de récupérateurs d'eau ;
 - o Transition énergétique des bâtiments : rapport reçu ce jour : réunion à programmer avec l'ADAC et CDC conseils ;
 - o CDC conseils missionner pour les démarches au titre du décret tertiaire ;
 - o Pose des voiles d'ombrage avec service technique pour faciliter leur démontage ;
 - o Communication des projets aux écoles appréciée des enseignants et parents/élus
- **COMMUNICATION - M. ROBIN Xavier**
 - o Vernews de fin d'année : articles à remettre pour début décembre, distribution période de fêtes ;

- Panneau d'informations : proposition à 230 € par mois sur une durée de 7ans pour matériel et maintenance, implantation à définir.

- **VIE-ASSOCIATIVE - M. LEBREC Michel**

- Paris-Tours : reconnaissance du parcours, pose de barrières, matériau conforme pour l'épreuve ;
- Commission marché programmée le 12/10
- Halloween : défilé organisé par l'APEERL le 20/10 ;
- CMJ : sept participants, remerciements à Mme Rouvre et Delalauf, 1^{ère} réunion le 07/10 et élection maire le 11/11, 2 candidatures chez les plus jeunes.
Un livret et kit leur seront remis
Leurs projets : sanitaires à l'école, création d'un espace foot, équipement par recyclage, appel à dons
Présence aux festivités locales, au congrès des mairies, visite à l'Assemblée Nationale à renouveler
Communication via un groupe whatsapp dédié

- **CULTURE - Mme GOURON Claude**

- Journées du patrimoine : report des compagnons,
- Jazz en Touraine : repli à la salle des fêtes ;
- Conférence chronobiologie : public intéressé ;
- Conférence ornithorynque en 12/2023 :
- Réflexions sur : reconduction de la nuit de la lecture, concours dessins enfants, fête de la musique, projet en lien avec la commission marché sur une journée festive autour de l'automne et conférence-débat à partir du livre « Vins de Lune »
- Suggestion de M. Devallée d'une conférence sur les abeilles et effet frelons asiatiques, voir ateliers.

INFORMATIONS DIVERSES

- Référents « Violences conjugales et intra-familiales » : dans le cadre des actions de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, à l'échelle de la communauté de commune, des référents ont été désignés :
 - Au titre des élus : Madame Liliane ROUVRE
 - Au titre des agents : Madame Audrey DUPONT
- Déplacement à Etreillers : très bien accueilli, badge remis à chaque élu.
prochain accueil à Vernou, en famille, sur une durée plus longue (4 jours)
- Conférence des communes sur PLUi : rappel importance de la réunion, organisation covoiturage.
- Remerciement de l'EHPAD : pour prêt de matériel et l'aide du service technique
- Hausse de la fiscalité : publication sous quelle forme, réflexion à mener.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 27

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :

13 / 11 /2023 à 20 h

Le secrétaire de séance

MERCIER Céline

Le Maire,

DEVALLÉE Pascale